

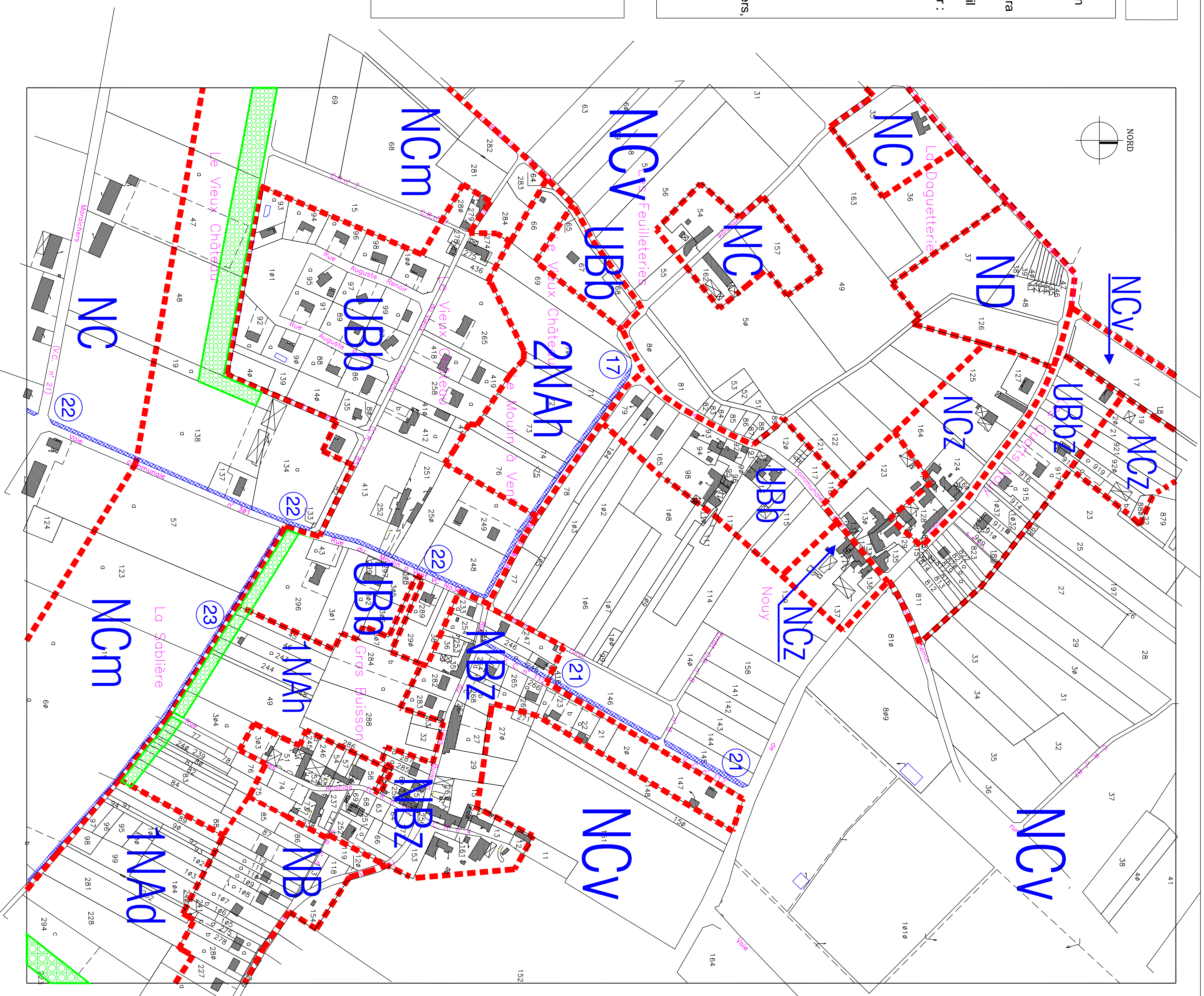
## LEGENDE

### Zones Naturelles

- 1MAAd** Zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme, à vocation des activités et équipements de loisirs de plein-air
- 2NAAb** Zone destinée à l'urbanisation future à long terme, à vocation résidentielle, (dont l'urbanisation interviendra après la fin de l'urbanisation de la zone 1NAAb)
- NB** Zone partiellement desservie par les équipements qui n'est pas prévu de renforcer, quelques possibilités de constructions y sont offertes. Elle comprend le secteur :
- NBZ** secteur soumis à risque de mouvements de terrain
- NC** Zone destinée à l'exploitation du sol, et comprenant les secteurs suivants :
- NCz** secteur soumis à risque de mouvements de terrain
- NCV** Secteur protégé en raison des richesses agronomiques, et notamment des potentiels maraichers (appellation d'origine contrôlée), et destiné à l'exploitation des sols
- NCm** Secteur protégé en raison des richesses agronomiques, et notamment des potentiels maraichers, et destiné à l'exploitation des sols
- ND** Zone protégée en raison de l'existence de risques d'inondation, de la richesse des sites naturels et de la qualité des paysages.

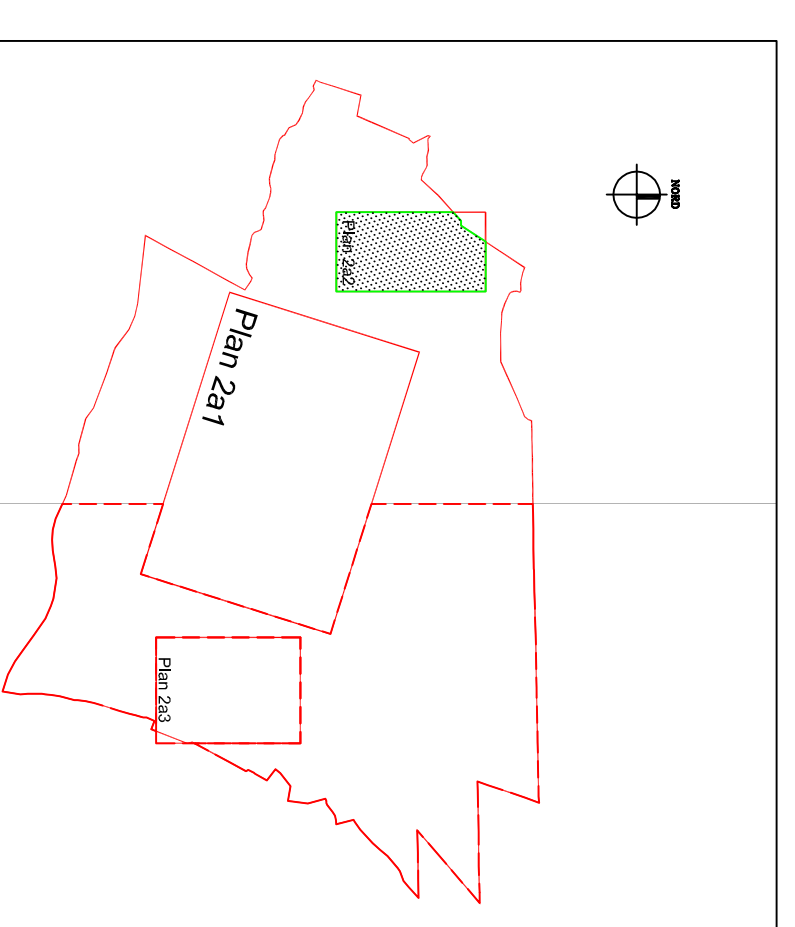
### Autres

- Limite de zone et de secteur
- - -** Marge de recul des constructions
- ▭** Emplacement réservé et numéro
- ▭** Espace boisé classé à conserver ou à créer
- ▭** Plantations à réaliser et à conserver



## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Département de l'Indre et Loire  
Commune de SAINT - MARTIN - LE - BEAU



Plan 201

Plan 202

Revision Simplifiée n°1 du plan d'occupation des sols  
**2a2 PLAN DE ZONAGE**  
Zone urbaine "Gros Buisson-Nouy"  
Echelle : 1/2000 ème.

Vous pour être inscrit à l'annuaire de  
Mairie pour accéder publiquement  
dans ce :

La Mairie

Vous pour être inscrit à la  
bibliothèque ou consulter  
l'annuaire pour accéder en  
direct :

La Mairie

Document en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Martin-Le-Beau : [www.saint-martin-le-beau.fr](http://www.saint-martin-le-beau.fr)